

521-522

2013

1-2

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE À L'ÉTUDE
DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

JEAN-RENÉ VALETTE ET FRANÇOIS ZUFFEREY

SOUS LE PATRONAGE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

WACE

Tome 131

R

PARIS

SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA ROMANIA

TOUS DROITS RÉSERVÉS

EXTRAIT

ISSN : 0035-8029

MAISTRE PIERRE DE HURION, AGILLE IMITATEUR

BILAN SUR LES AUTEURS ACTIFS À LA COUR DE RENÉ D'ANJOU (1434-1480)

Le six-centième anniversaire de la naissance de René d'Anjou, en 2009, a suscité un regain d'intérêt pour l'activité de ce prince, et notamment pour son rôle d'auteur et de mécène. Depuis, plusieurs expositions, organisées dans des lieux stratégiques de son gouvernement, Angers et Aix-en-Provence¹, ont mis à l'honneur la figure du souverain, à travers son rôle de bibliophile et de promoteur des arts plastiques.

Du côté de la recherche littéraire, un bilan des études parues depuis la fin du XIX^e siècle fait apparaître le manque d'une enquête approfondie sur les auteurs impliqués dans la dynamique de composition à la cour. En effet, après l'ouvrage fondateur d'Albert Lecoy de La Marche², les études générales sur le mécénat princier se sont surtout limitées aux arts d'ornement³ et

1. Notamment « Splendeur de l'enluminure. Le roi René et les livres » (exposition internationale des manuscrits à peintures du roi René, Château d'Angers, 3 octobre 2009-3 janvier 2010). Le catalogue de cette exposition constitue une mise au point stimulante sur l'étude du livre et de l'enluminure à la cour d'Anjou-Provence : *Splendeur de l'enluminure. Le roi René et les livres*, M.-É. Gautier dir., Arles, 2009.

2. A. Lecoy de La Marche, *Le roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires*, 2 vol., Paris, 1875. L'auteur a l'ambition des historiens du XIX^e siècle. Polyvalent, il embrasse à la fois l'histoire politique et administrative, l'histoire de l'art et l'histoire littéraire. En s'appuyant sur des archives alors inédites, il enrichit les recherches historiques du vicomte François Louis de Villeneuve Bargemont (*Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine et c^{te} de Provence*, 3 vol., Paris, 1825) et l'étude littéraire du comte Théodore de Quatrebarbes dans *Œuvres complètes du roi René*, 4 vol., Angers, 1845-1846.

3. Ainsi, l'ouvrage de M.-L. Des Garet, *Un artisan de la Renaissance française au XV^e siècle. Le roi René*, Paris, 1946 n'envisage que les œuvres de René d'Anjou, tout comme celui de N. Coulet, A. Planche et F. Robin, *Le roi René. Le prince, le mécène, l'écrivain, le mythe*, Aix-en-Provence, 1982. Dans son étude *La cour d'Anjou-Romania*, t. 131, 2013, p. 130 à 151.

aux arts de la scène⁴, tandis que les études plus spécialisées se sont concentrées sur des questions d'attribution des textes théâtraux⁵, ou sur l'édition des œuvres produites à la cour, pour laquelle un travail considérable a été fourni récemment : pas moins de onze éditions ont été réalisées durant ces dix dernières années. Parallèlement à cette avancée philologique, sont parues, dans le même laps de temps, quelques études codicologiques⁶, ainsi

Provence. La vie artistique sous le règne de René, Paris, 1985, F. Robin fait définitivement pencher la balance du côté de l'histoire des arts plastiques, et l'ouvrage historique de Jean Favier reprendra cette tradition (*Le roi René*, Paris, 2008). Font exception l'intéressante introduction de G. Bianciotto à son édition du *Roman de Troyle* (*Le Roman de Troyle*, Rouen, 1994), ainsi que les études portant sur le rôle à la cour des auteurs humanistes écrivant en latin (A. Manetti, «Rapporti di Renato d'Angio con alcuni umanisti italiani», dans *Le roi René, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, roi de Sicile et de Jérusalem, roi d'Aragon, comte de Provence, 1409-1480. Actes du colloque international, Avignon, 13-14-15 juin 1981*, Avignon, 1986, p. 118-135). Le mécénat littéraire de Jeanne de Laval, épouse de René, est également bien connu grâce aux articles d'Anne-Marie Legaré et d'Helena Kogen, notamment A.-M. Legaré, «Reassessing women's libraries in late medieval France», dans *Renaissance Studies*, t. 10 (1996), p. 209-236; Id., «Les deux épouses de René d'Anjou et leurs livres», dans *Splendeur de l'enluminure, op. cit.*, p. 59-72; H. Kogen, «Les goûts littéraires de la famille de Laval : la constitution d'une collection familiale», dans *Le goût du lecteur à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque international à Bordeaux, 28-29 mai 1999*, Paris, 2006, p. 213-223; Id., «Jeanne de Laval et l'institution littéraire angevine», dans *Les arts et les lettres en Provence au temps du roi René : analyses, rayonnement, mémoire*, C. Connochie-Bourgne éd., Publications de l'Université de Provence, sous presse.

4. Outre l'étude célèbre de G. A. Runnalls, «René d'Anjou et le théâtre», dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest (Anjou, Maine, Touraine)*, t. 88 (1981), p. 157-180, qui offre une analyse complète de l'activité théâtrale à la cour d'Anjou, voir l'article, riche en idées, de G. Roussineau, «La représentation du Mystère de saint Vincent, joué à Angers en 1471», dans *Revue de la Société d'histoire du théâtre*, t. 43 (1991), p. 27-42. La contribution de L. Muir offre une bonne synthèse mais peu de perspectives nouvelles : «René d'Anjou and the Theatre in Provence», dans *European Medieval Drama*, t. 3 (1999), p. 57-72. Tout récemment, l'ouvrage issu de la thèse de R.-M. Ferré (*René d'Anjou et les arts. Le jeu des mots et des images*, Turnhout, 2012 [Culture et société médiévales, 23]) élargit la perspective en considérant de manière conjointe les arts visuels, la littérature et l'art dramatique.

5. Voir les recherches de G. Macon, G. Paris et P. Servet (concernant le *Mystère de la Résurrection*), R. Lebègue (le *Mystère des Actes des Apôtres*), B. Roy (la *Farce de Maître Pathelin*), G. Roussineau (le *Mystère de saint Vincent*), B. Roy, A.-S. Korteweg, J. Koopmans et A. Hindley (le *Débat de Triboulet et de la mort*).

6. Ces études portent sur la tradition manuscrite des œuvres de Robert du Herlin, Antoine de La Sale et Louis de Beauvau : T. Van Hemelryck, «Autour de Robert du Herlin. Questions littéraires et codicologiques», dans *Reinardus*, vol. 18, n° 1 (2005), p. 153-165; S. Lefèvre, «Tout aussi droict que une faussille? La tradition manuscrite et imprimée de la Salade d'Antoine de La Sale», dans *L'écrit et le manuscrit à la fin*

qu'une douzaine de recherches portant, pour moitié sur le climat historique et conceptuel de la production littéraire à la cour d'Anjou⁷, pour moitié sur la réception et la fortune des œuvres⁸.

Ainsi, bien qu'un réveil récent de la critique ait suscité des études particulières, il manque encore une mise au point d'ensemble sur les auteurs actifs à la cour. En complément aux recherches récentes d'Helena Kogen⁹ et de

du Moyen Âge, Turnhout, 2006, p. 197-214; G. Bianciotto, « Du texte, de sa copie et de l'enluminure : à propos du ms. Wien 2617 du *Livre de Thezeo* », dans *La traduction vers le moyen français. Actes du 2^e colloque de l'AIEMF, Poitiers, 27-29 avril 2006*, C. Galderisi et C. Pignatelli dir., Turnhout, 2007, p. 33-55.

7. Voir J.-C. Mühlethaler, « La cour en sottie : folie, masque et déguisement dans *L'Abuzé en court* », dans *L'Imagine Riflessa*, anno IX (2000), p. 289-307; Id., « Réécriture et parodie : l'idéal chevaleresque et l'idéal politique à l'épreuve du *Livre du Cœur d'amours espris* de René d'Anjou », dans *Formes de la critique : parodie et satire dans la France et l'Italie médiévales*, Genève, 2003, p. 235-259; C. Freigang, « *Fantaisie et Ymaginacion* : Selbstreflexion von Höflichkeit am provençalischen Hof unter René I », dans *Hofkultur in Frankreich und Europa im Spätmittelalter*, C. Freigang et J.-C. Schmitt dir., Berlin, 2005, p. 209-244; C. Brachmann, « Le *Songe du Pastourel* de Jean du Prier : une chronique allégorisée au service de la mémoire lorraine de la bataille de Nancy (5 janvier 1477) », *ibid.*, p. 403-430; V. Minet-Mahy, *Esthétique et pouvoir de l'œuvre allégorique à l'époque de Charles VI. Imaginaires et discours*, Paris, 2005 [*Bibliothèque du XV^e siècle*, 68]; P. Romagnoli, « La mélancolie des sots », dans *'De vrai humain entendement'. Hommage à Jacqueline Cerquiglini-Toulet*, Y. Foehr-Janssens et J.-Y. Tilliette dir., Genève, 2005, p. 119-137; H. Kogen, « La *Salade* d'Antoine de la Sale, un livre en mouvement », dans *Cultures courtoises en mouvement. Actes du XIII^e Congrès de la Société Internationale de Littérature Courtoise (juillet 2010)*, I. Arseneau et F. Gingras dir., Montréal, 2011, p. 311-320.

8. B. Ribémont, « *L'Ovide moralisé* et la tradition encyclopédique médiévale. Une approche générique comparative », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, t. 9 (2002) [en ligne], URL : <http://crm.revues.org/index907.html>. consulté le 24 sept. 2010; F. Mora, « Deux réceptions des *Métamorphoses* au xiv^e et au xv^e siècle », *ibid.* [en ligne], URL : <http://crm.revues.org/index64.html>. consulté le 24 sept. 2010; F. Pomel, « Enjeux d'un travail de réécriture : les incipits du *Pèlerinage de Vie humaine* de Guillaume de Digulleville et leurs remaniements ultérieurs », dans *Le Moyen Âge*, t. 109 (2003), p. 457-471; G. M. Roccati, « Pétrarque et Boccace, modèles de René d'Anjou », dans *Favola, mito ed altri saggi di letteratura e filologia in onore di Gianni Mombello*, A. Amatuzzi et P. Cifarelli dir., dans *Franco-italica*, t. 23-24 (2003), p. 377-388; A.-M. Legaré, « La Réception du *Pèlerinage de Vie humaine* de Guillaume de Digulleville dans le milieu angevin d'après les sources et les manuscrits conservés », dans *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, S. Cassagnes-Brouquet dir., Rennes, 2003, p. 543-552; J.-C. Mühlethaler, « De la disparition de Didon dans le *Roman du cœur d'amours espris* : René d'Anjou entre Boccace et Pétrarque ou la difficile récupération d'Énée en France au xv^e siècle », dans *'Pour acquérir honneur et pris'. Mélanges de moyen français offerts à Giuseppe Di Stefano*, M. Colombo Timelli et C. Galderisi dir., Montréal, 2004, p. 467-482.

9. H. Kogen, *La littérature princière, un phénomène culturel et social : le milieu*

Gabriel Bianciotto¹⁰, et dans la lignée d'une précédente étude où nous recensons les auteurs avérés de la cour d'Anjou-Provence¹¹, nous voudrions présenter ici un état de la recherche concernant des auteurs moins étudiés, dont les liens avec la cour d'Anjou-Provence restent encore à confirmer. Ainsi de Pierre de Hurion, poursuivant d'armes de René d'Anjou, qui fut, semble-t-il, un auteur reconnu en son temps, mais dont nous ne conservons qu'une œuvre d'attribution certaine.

Nous nous limiterons aux textes rédigés en français, et nous ne mentionnerons pas des œuvres très peu documentées dont on ignore s'il s'agit de composition, de remaniement ou de simple copie. Nous excluons ainsi la *Vie de saint Honorat*, dont il est fait mention à plusieurs reprises dans les comptes de Jeanne de Laval¹². Nous écarterons également les textes à visée non littéraire, tels le *Livre des blasons des chevaliers et écuyers de l'ordre du Croissant*¹³ composé ou transcrit par Pierre de Mante, aumônier de René, ou les *Chapitres de l'ordre du Croissant* rédigés par Robert Jean en 1451¹⁴.

Il est nécessaire, avant d'envisager les auteurs dont le rattachement à la cour reste problématique, de rappeler l'identité de ceux que nous considérons comme avérés¹⁵. Il s'agit, dans l'ordre chronologique de leur apparition à la cour, d'Antoine de La Sale, Louis de Beauvau, Giovanni Cossa, Pierre Chastellain, Jean Vaillant, Pierre de Brézé, Jean du Prier, Robert

angevin (XV^e siècle), thèse encore inédite soutenue à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2006. Nous remercions Helena Kogen de nous avoir fait parvenir un exemplaire de son manuscrit en cours de révision.

10. G. Bianciotto, « Passion du livre et des lettres à la cour du roi René », dans *Splendeur de l'enluminure*, op. cit., p. 85-103.

11. H. Haug et T. Van Hemelryck, « De l'émulation bibliophile à la création auctoriale. La dynamique littéraire à la cour de René d'Anjou », dans *René d'Anjou, écrivain et mécène (1409-1480)*, F. Bouchet dir., Turnhout, 2011, p. 285-305 [Texte, Codex et Contexte, 13].

12. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B. 2510, f. 34, 43, 49v. Nous ignorons le statut de ce texte. Il est considéré par F. Robin (*La cour d'Anjou-Provence*, op. cit., p. 40) comme une création originale, non conservée, rédigée en 1479-1480 par le clerc Jehannin en collaboration avec Jacquet Goibault et Jean Lamy. Selon A.-M. Legaré, les comptes renverraient plutôt à quatre copies distinctes d'un texte préexistant, composé en provençal au début du xiv^e siècle par Raimond Feraut (« Les deux épouses de René d'Anjou », cité note 3, p. 64). La seconde hypothèse nous semble la plus probable, car le texte de Feraut était encore reproduit en Provence au xv^e siècle, comme en atteste une copie effectuée par Bartholémée Audibert en 1441, aujourd'hui ms. BnF, fr. 24954.

13. T. de Quatrebarbes, éd. cit., t. 1, p. LXXXIII et 51 ; A. Lecoy de La Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, Paris, 1873, p. 174 ; Id., *Le roi René*, op. cit., t. 2, p. 190, etc.

14. Voir F. Robin, *La cour d'Anjou-Provence*, op. cit., p. 39.

15. Voir H. Haug et T. Van Hemelryck, « De l'émulation bibliophile à la création auctoriale », art. cit.

du Herlin, Simon Greban, Guillaume Gaudoul, Guillaume de Remerville. Ces onze auteurs, traducteurs, remanieurs, joints à quelques anonymes, sont responsables de vingt-cinq œuvres. Ils sont le plus souvent originaires des territoires situés au nord de la Loire – à l’exception de Giovanni Cossa, d’Antoine de La Sale et de Louis de Beauvau¹⁶, et ont pour la plupart une charge dans l’hôtel ducal.

I. Auteurs

Après avoir fait le point sur les recherches concernant les rapports de six auteurs avec la cour d’Anjou, nous montrerons que plusieurs écrivains ont été rattachés à tort à la cour.

I.1. Pierre de Hurion

Nous gardons la trace d’un membre du corps d’armes auquel on peut à présent attribuer une activité littéraire : Pierre de Hurion, poursuivant. Sa présence est attestée à la cour de 1456 à 1480. A. Lecoy de La Marche¹⁷ et C. de Mérindol¹⁸ ont montré le statut exceptionnel de cet homme à la cour, tant en ce qui concerne sa formation (il combinait, selon Lecoy de La Marche, les grades de *maître ès arts* et *bachelier ès lois*) que le traitement qui lui était réservé : un salaire quatre fois supérieur à celui des autres poursuivants, des tenues luxueuses, des étrennes, et surtout, pour surnom, une devise chère à René d’Anjou : *Ardent Désir*.

En effet, mise en rapport avec le personnage, une mention du manuel inédit l’*Instructif de seconde rhétorique*, rédigé vers 1470, permet de confirmer ce qui n’était jusqu’à présent qu’une hypothèse de la critique : cet officier a eu une carrière littéraire. À en croire la notice du manuel, Pierre de Hurion fut un représentant majeur de la *science de rethorique utile*, un de ces *bons clers engins* du niveau d’Alain Chartier, Arnoul Gréban, Christine de Pizan, Castel¹⁹, George Chastelain, Vaillant :

Par maistre Alain, à qui Dieu pardon face,
Cest art icy se monstre et verifie,
Et maistre Arnoul Greban bien suit sa trace.

16. Nous n’avons pas encore pu retracer l’origine de Robert du Herlin et de Guillaume Gaudoul.

17. Cf. Arch. nat., P 13349, f. 168 v, éd. par A. Lecoy de La Marche, *Le roi René*, *op. cit.*, t. 2, p. 175.

18. C. de Mérindol, « Rois d’armes et poursuivants à la cour d’Anjou au temps du roi René », dans *Revue du Nord*, t. 88, n^{os} 366-367 (juillet - décembre 2006), p. 617-630.

19. Confusion probable entre le fils de Christine de Pizan et son petit-fils Jean Castel, selon A. Minnis et I. Johnson éd., *The Cambridge History of Literary Criticism*, vol. II, *The Middle Ages*, Cambridge, 2005, p. 459.

Cristine aussi noblement metrifie,
 Mesmes Castel qu'elle eut à filz pour sien,
 Qui depuis fut grant rethoricien.
 Maistre Pierre de Hurion, agille
 Imitateur tressoubtil entre mille,
 De George aussi l'aventurier acreue
 Est, par forme nouvelle et soubtille,
 Et par Vaillant aussi entretenue,
 Entre dictez que cest art entrelace
 Les servantois, telle forme amplifie²⁰.

Cette allusion renouvelle l'image du poursuivant de René d'Anjou, que l'on peut à présent considérer comme un auteur à part entière. Malheureusement, nous avons peu de renseignements sur son activité littéraire. Nous n'avons conservé aucune œuvre signée par lui. En mai 1456, il reçoit dix écus d'or *pour pareillement avoir habillé les personnages [du mystère] de la Résurrection, et y avoir adjousté aucunes adicions*²¹; et l'inventaire du château d'Angers, dressé en 1471, mentionne *ung petit traicté en parchemin* qu'Ardent-Désir offrit au roi²².

Il est difficile de savoir de quoi traitait le *petit traicté* offert par Pierre de Hurion au duc. Peut-être faut-il l'associer à sa fonction de poursuivant. En effet, les membres du corps d'armes se distinguaient par leur connaissance des armoiries, qui leur conférait au sein de la cour un rôle de mémoire et de communication, au travers de signes visuels, d'actions symboliques, mais aussi un rôle de rationalisation des formes symboliques. Cette dernière fonction se traduisait par la rédaction d'écrits pragmatiques : « règlements de cour, livres de cérémonies, livres de comptes, statuts de tournois et pas d'armes, réglementation des rituels à observer lors des solennités

20. *Instructif de seconde rhétorique*, dans E. Droz et A. Piaget, *Le jardin de plaisance et fleur de rethorique. Reproduction en fac-similé de l'édition publiée par Antoine Vérard vers 1501*, Paris, 1910-1925, vol. I [pas de numérotation des feuillets]. La syntaxe des derniers vers semble corrompue. Texte en cours d'édition par le groupe « Théories du poétique. xiv^e - xvi^e », responsable Michèle Gally. La mention a été reprise et transformée dans *Le grand et vrai art de pleine rhétorique de Pierre Fabri : depuis pou de temps, la science [de rhétorique] a esté amplement magnifiée en nostre langage de plusieurs et grans orateurs, et mesmes de nostre temps, de maistre Arnault Grebon, de Hurion, imitateur de Georges Castelain, maistre Guillaume le Munier, Moulinet, Alexis, le moyne de Lyre, lesquelz tous ensemble donnent le lieu de triumphe a maistre Alain Charestier, normant, lequel a passé en beau langage elegant et substantieux tous ses predecesseurs* (A. Héron éd., Rouen, 1890, t. 1, p. 11).

21. C. Port, « Documents sur l'histoire du théâtre à Angers et sur le véritable auteur du Mystère de la Passion » (extrait de l'*Inventaire des archives de la ville d'Angers*), dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 22 (1861), p. 69-80, ici p. 75.

22. A. Lecoy de La Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux, op. cit.*, n° 642 [inventaire du château d'Angers à partir de la p. 262].

comme les funérailles, adoubements, entrées, etc., de même que traités de blasons, armoriaux et autres choses semblables»²³. De fait, nous conservons plusieurs traités héraldiques composés par Nicolas Villart²⁴, un des rois d'armes d'Anjou à la fin du xiv^e siècle.

Récemment, Natalia Elaguina²⁵, conservatrice en chef des manuscrits occidentaux à la Bibliothèque nationale de Russie (Saint-Petersbourg), a relancé le débat sur l'attribution de *Regnault et Jehanneton* à Pierre de Hurion. Ce poème, après avoir été attribué à René d'Anjou, eut plusieurs auteurs présumés. O. Smital et E. Winkler²⁶, dans leur édition du *Livre du Cœur d'amour épris*, proposèrent Louis de Beauvau ; Vladimir Chichmaref²⁷ démontra l'impossibilité de cette attribution, l'auteur étant vraisemblablement un clerc. En 1923, Maurice Du Bos²⁸ suggéra pour la première fois le nom de Pierre de Hurion. V. Chichmaref soutint l'hypothèse, sans toutefois pouvoir apporter de preuve valide. N. Elaguina fournit un indice assez convaincant, relatif à l'emblématique et à l'illustration de l'œuvre. Si, comme elle le suppose, l'illustration du dernier folio du manuscrit (f. 37v) se lit comme un rébus révélant les noms des héros de la pastorale, l'emblème de la chaufferette, situé au-dessus des écus de René d'Anjou et de son épouse Jeanne de Laval, renverrait au troisième personnage de l'œuvre, le pèlerin qui compose le récit, double de l'auteur. Or l'image de la chaufferette, dans l'emblématique de René, est en général associée à sa devise « d'Ardant désir ». Facile, dès lors, d'y reconnaître *Ardent désir*, alias Pierre de Hurion. Ce poème-débat pourrait donc bien constituer, dans l'état actuel de la recherche, la seule œuvre conservée attribuable au poursuivant d'armes favori de René d'Anjou.

Gilles Roussineau, dans sa récente réédition de *Regnault et Janneton*, décide pourtant de réattribuer l'œuvre à René d'Anjou. L'éditeur estime en effet, avec clairvoyance, qu'il est inconcevable qu'un emblème si cher à

23. G. Melville, « Pourquoi des hérauts d'armes ? Les raisons d'une institution », dans *Revue du Nord*, t. 88, n^{os} 366-367 (juillet-décembre 2006), p. 491-502, en part. p. 498.

24. Il envoya sous forme de lettre, depuis le royaume de Sicile, à l'un des hérauts du roi en France, un *Traité répondant à sept questions relatives à l'office des hérauts d'armes* (après 1454) ; on lui doit également un *Traité de l'origine des fourrures en armoiries* (entre 1454 et 1461) et un *Crequier de haute noblesse*. Cette œuvre est attribuée dans certains manuscrits au roi d'armes Hongrie. Voir S. Lefèvre, *Antoine de La Sale : la fabrique de l'œuvre et de l'écrivain*, Genève, 2006, p. 268 [PRF, 238].

25. N. Elaguina et N. Reynaud, notice du ms. Saint-Petersbourg, B. N. de Russie, fr. Q., p. XIV.1, dans *Splendeur de l'enluminure, op. cit.*, cat. 47, p. 358-359.

26. O. Smital et E. Winkler éd., *René d'Anjou 'Le livre du cuer d'amours espris'*, 2 vol., Vienne, 1927.

27. V. Chichmaref, « Notes sur quelques œuvres attribuées au roi René », dans *Romania*, t. 55 (1929), p. 214-250, en part. p. 233.

28. M. Du Bos éd., *Le roi René 'Regnault et Jehanneton'*, Paris, 1923.

René puisse être utilisé pour représenter un sombre inconnu : « il semble inconvenant qu'un écrivain inconnu et d'un rang tout à fait modeste ait pu utiliser la chauffe-rette, qui symbolisait la permanence de la tendresse qu'éprouvait le roi pour sa première épouse, pour signer, sous forme allusive, son œuvre »²⁹. La mention de l'*Instructif de seconde rhétorique* que nous avons mise, pour la première fois, en rapport avec le poursuivant de René d'Anjou, permet évidemment de voir les choses sous un œil nouveau, puisqu'elle indique clairement que Pierre de Hurion ne constituait pas un « écrivain inconnu », mais bien un auteur cité en exemple par ses contemporains.

1.2. François Villon

Alors que François Villon est traditionnellement associé à la maison d'Anjou-Provence – il constitue d'ailleurs un des seuls auteurs mentionnés par Jean Favier³⁰ dans son étude sur la vie culturelle à la cour de René d'Anjou –, son passage à la cour n'est cependant documenté que par deux témoignages dont l'authenticité a été mise en doute³¹. Tout d'abord, le vers du *Lais* : *Adieu ! Je m'en vais à Angers !* (v. 43) revêtirait, d'après D. Kuhn, un sens figuré ; notons que récemment J.-C. Mühlethaler, éditeur du *Lais*, a choisi d'adopter la leçon *a dangiers* plutôt que *a Angers*³². Le deuxième témoignage attestant le séjour de Villon à Angers est la déposition de Guy Tabarie à l'occasion du vol au collège de Navarre. A. Burger, bien qu'il ne remette pas en cause le voyage de Villon vers la cour d'Angers – il voit dans la *Ballade a s'amy* (*Testament*, v. 942-969) une dédicace à René d'Anjou –, conteste l'authenticité de ce témoignage. Ainsi, les liens de François Villon avec le milieu littéraire de la cour d'Anjou semblent peu assurés.

1.3. Triboulet

Fou du roi René, Triboulet fut rétabli dans sa qualité d'auteur il y a quelques années par Gustave Cohen³³ et surtout, depuis, par Bruno

29. G. Roussineau éd. et trad., *René d'Anjou 'Regnault et Janneton'*, Genève, 2012, p. 13 [TLF, 610].

30. J. Favier, *Le roi René*, Paris, 2008.

31. D. Kuhn, *La poésie de François Villon*, Paris, 1967, p. 109 et 133-134 ; A. Burger, « L'entroubli de Villon (*Lais*, h. xxxv-xl) », dans *Romania*, t. 79 (1958), p. 485-495, en part. p. 491-492. Pour une synthèse sur la question, voir l'édition de J. Rychner et A. Henry, *Le Lais Villon et les Poèmes variés*, Genève, 1977, vol. 2, p. 13-14 [TLF, 240].

32. J.-C. Mühlethaler et E. Hicks éd. et trad., *François Villon. Lais, Testament, Poésies diverses. Avec ballades en jargon*, Paris, 2004, p. 67-68.

33. G. Cohen, « Triboulet, acteur et auteur comique du dernier quart du xv^e siècle », dans *Revue d'histoire du théâtre*, t. 6 (1954), p. 291-293. Notice reprise telle

Roy³⁴. Il occupe, dans la constellation d'artistes présents à la cour, une place assez proche de celle de Jean du Prier. Organisateur de divertissements comme ce dernier – sa présence aux côtés du duc est d'ailleurs attestée à la même période, de 1448 à 1479 – Triboulet pourrait être l'auteur des *Vigilles Triboulet* et d'un poème sans titre appelé, selon les critiques, le *Débat de Triboulet et de la Mort* ou la *Complainte de Triboulet contre la mort*. Selon B. Roy, Triboulet pourrait également avoir écrit plusieurs pièces qui figurent dans le recueil Trepperel, ainsi que la *Farce de Maître Pathelin*. L'attribution des *Vigilles* et de la *Complainte* ont été l'objet d'une discussion critique importante, dont il convient de résumer les principaux arguments.

Concéder au fou du roi René la paternité des *Vigilles Triboulet* incluses dans le recueil Trepperel implique, outre une nouvelle datation du recueil³⁵, l'assimilation du fou de René d'Anjou au fameux sot *Triboulet*, meneur d'une compagnie d'au moins cinq acteurs³⁶, dont font état trois sotties du recueil. Cette assimilation, face à laquelle certains restaient prudents³⁷, a été depuis lors contrée par Jelle Koopmans³⁸. Celui-ci a démontré, en effet, que les sotties du Recueil prennent un sens plus riche si on considère qu'elles ont été rédigées non pas au xv^e mais au début du xvi^e siècle, dans un contexte de polémique humaniste, contemporain du moment de leur

quelle dans Id., « Les grands farceurs du xv^e siècle », dans *Convivium*, t. 23 (1955), p. 16-28, et dans Id., *Études d'histoire du théâtre en France au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, 1956, p. 245-260.

34. Voir B. Roy, « Triboulet, Josseaume et Pathelin à la cour de René d'Anjou », dans *Le Moyen Français*, t. 7 (1980), p. 7-56, ainsi qu'une dizaine d'autres publications de l'auteur parues depuis 1980, rassemblées sous une forme légèrement retravaillée dans le volume *Pathelin : l'hypothèse Triboulet*, Orléans, 2009 [*Medievalia*, 71].

35. Cette attribution signifierait, en effet, que la troupe dont émanent les pièces du recueil Trepperel n'aurait pas été active à Paris à la fin du xv^e siècle, comme le supposait l'éditrice E. Droz en 1935, mais en Anjou au milieu du xv^e siècle.

36. Selon A. Hindley, d'après une attestation interne (*Les Coppieurs*, ligne 300 : « Les sots de Triboulet »), car les *Vigilles* ont quatre personnages et les deux autres pièces, cinq chacune.

37. L'identification des deux *Triboulet*, proposée en 1980 par B. Roy, a été reçue favorablement par M. Rousse (1991), qui voit comme une hypothèse séduisante l'attribution du *Pathelin* au fou de René d'Anjou. De même, J. Koopmans et P. Verhuyck, en 1995, envisageaient comme une hypothèse possible l'identification de Triboulet, fou du roi René, au *Triboulet* des *Vigilles*. A. Hindley (1999), dans une étude sur la compagnie théâtrale qui aurait eu pour répertoire les pièces du recueil Trepperel, refuse de se prononcer, tout comme D. Smith (2002) et P. Romagnoli (2005). En revanche, selon A.-S. Korteweg également (2002), le Triboulet représenté dans les miniatures de la *Complainte* pourrait être identifié avec le fou de René d'Anjou.

38. J. Koopmans, « Un chacun n'est maître du sien », dans *L'écrit et le manuscrit à la fin du Moyen Âge*, T. Van Hemelryck et C. Van Hoorebeeck dir., Turnhout, 2006, p. 147-167, ici p. 161-164.

impression. De plus, si les *Vigilles* datent bien de cette époque³⁹ et non pas des alentours de 1480, comme le supposait Eugénie Droz, ou des années 1450, comme le propose Bruno Roy, elles deviennent contemporaines d'une *Épithaphe Triboulet* écrite en 1514 pour un autre *Triboulet*, le fou de Louis XII. La datation avancée donne ainsi à ces deux textes un seul référent : le fou du roi de France. Quant à la *Complainte de Triboulet contre la mort*, conservée dans un manuscrit unique⁴⁰ indépendant du recueil Trepperel, Jelle Koopmans considère qu'elle aurait aussi été faussement datée et qu'elle mettrait en scène le fou de Louis XII plutôt que celui de René d'Anjou. Cette hypothèse jette donc le doute sur deux indices mis en avant pour rattacher l'œuvre au fou de René d'Anjou : premièrement, l'identification probable de la *Complainte* avec un débat mentionné dans l'inventaire de la bibliothèque de Charlotte de Savoie en 1484⁴¹, qui plaide en faveur d'une composition antérieure au XVI^e siècle ; deuxièmement, la correspondance, établie par Bruno Roy, entre les pièces vestimentaires représentées dans le manuscrit et les comptes détaillés de René d'Anjou relatifs aux dépenses faites pour les costumes de Triboulet⁴² : ce serait bien le fou de René qu'on a voulu représenter dans le codex.

Nous ajouterons à ces arguments quelques observations de notre cru. Une similitude frappante apparaît entre les miniatures du manuscrit de la *Complainte* et la médaille que René d'Anjou a fait confectionner par Francesco Laurana à l'effigie de son fou⁴³. La forme de la tête, de la

39. Un élément tout de même pourrait mettre en cause cet avancement de la datation des *Vigilles* de « vers 1450 » (Bruno Roy) ou « vers 1480 » (Eugénie Droz) à « entre 1509 et 1521 » (Jelle Koopmans). La représentation, dès 1455, d'une farce portant le même titre qu'une des pièces du recueil Trepperel, *Les Sotz qui corrigent le Magnificat*, doit être prise en compte pour évaluer la probabilité que le recueil Trepperel ait été créé en milieu angevin au XV^e siècle. Si, selon Alan Hindley, cette attestation, relevée par Emmanuel Philipot en 1939, renforce la thèse de l'attribution au fou de René d'Anjou, selon J. Koopmans (2006) il s'agit sans doute de la représentation d'une farce antérieure à celle qui est contenue dans le recueil, et il en irait de même pour la représentation de 1489.

40. La Haye, Koninklijke Bibliotheek, 71.G.61. Description dans B. Roy, « Triboulet, Josseume et Pathelin », *art. cit.*, p. 12-13.

41. B. Roy (*art. cit.*), en effet, croit pouvoir identifier le manuscrit de la *Complainte* avec une mention de l'inventaire de Charlotte de Savoie (concernant les livres de Louis XI) : *Item, ung petit livre, appelé Triboulet, couvert de noir, attaché à esguillètes* (A. Tuetey, « Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, reine de France (1483) », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 26 [1865], p. 338-366 et 423-442). L'inventaire fut dressé en 1484, selon L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. 1, Paris, 1868, p. 93.

42. B. Roy, « Triboulet, Josseume et Pathelin », *art. cit.*, p. 7-56.

43. Sur cette médaille, consulter M.-G. Vallier, « Iconographie numismatique du roi René et de sa famille », dans *Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. XIII, 1^{re} partie (1885), p. 1-64. Ce processus (enluminure s'inspirant du portrait d'un personnage

houlette, et surtout la barbe correspondent. Enfin, la *Complainte de Triboulet contre la mort* constitue une unité codicologique homogène avec la *Cornerie des anges de paradis*, poème comique composé entre 1445 et 1470 par Jean Vaillant⁴⁴. S'il ne résidait sans doute pas à la cour d'Anjou, ce poète avait également, comme écuyer du comte de Foix, dédié un débat à René en 1450. Le manuscrit formerait donc un ensemble angevin. Toutefois, ces différents indices ne constituent pas en eux-mêmes une preuve suffisante ; il se pourrait, d'ailleurs, que la médaille ait été faussement datée et attribuée.

Trois ans après la publication de Jelle Koopmans, Bruno Roy a relancé son hypothèse d'attribution de *La Farce de Maître Pathelin* – et donc également des *Vigilles* et de la *Complainte* – au fou du roi René. Dans un volume où il réunit une dizaine de ses articles, le chercheur français livre une démonstration assez bien étayée. Il identifie notamment plusieurs personnages de la farce avec des contemporains de René d'Anjou : le père franciscain Guillaume Josseume, le valet tranchant de la reine, Martin Galant (Martin Garant dans la farce), le juriste Thibaut Belin, procureur de René d'Anjou à Baugé (alias Thibault l'Agnelet), etc. Selon lui, la farce constituerait bel et bien « une sorte de revue comique des années 1450 à la cour d'Angers »⁴⁵, rédigée entre 1457 et 1459.

En définitive, que le fou de René d'Anjou soit ou non l'auteur des *Vigilles Triboulet*, de la *Complainte* et de la *Farce de Maître Pathelin*, force est de remarquer qu'il occupait la place d'un personnage important à la cour d'Anjou : le roi René l'habillait comme un prince, le comblait d'étrennes et, en retour, le fou attirait au roi les compliments des visiteurs de marque.

1.4. Robert Regnault

Le nom de « Robert Regnault » apparaît dans la traduction des *Métamorphoses* d'Ovide exécutée par Raymond de Massac en 1617, lorsque celui-ci fait allusion à une traduction en vers antérieure à la sienne, exécutée pour René d'Anjou par Robert Regnault, « *Gentilhomme des mieux disans de son siècle*, qui s'en acquitta si dignement que René lui en témoigna sa reconnaissance par un acte signé de sa main »⁴⁶. Massac ajoute qu'il a vu cet acte. Si l'existence d'une traduction des *Métamorphoses* en vers français

représenté sur une médaille) est attesté à la cour d'Anjou : Charles Sterling a démontré que la tête figurant dans l'initiale du f. 73 du ms. Bruxelles, BR 10475 (*Le Livre des stratagèmes* de Frontin, traduit en français par Jean de Rouvroy, volume réalisé à la cour angevine pour le roi de France) reprend la médaille de Charles III d'Anjou, comte du Maine, exécutée par Francesco Laurana (Ch. Sterling, *La peinture médiévale à Paris, 1300-1500*, t. 2, Paris, 1990, p. 147).

44. La Haye, KB 71.G.61, f. 16-45.

45. B. Roy, *Pathelin : l'hypothèse Triboulet*, op. cit. p. 30.

46. Abbé C.-P. Goujet, *Bibliothèque française, ou histoire de la littérature française*, t. 6, Paris, 1747, p. 39-40.

réalisée à Angers est sujette à caution faute de preuves, Robert Regnault, lui, est bien connu grâce aux travaux de Bruno Roy. Maître bedeau de l'université d'Angers en 1433, il est l'auteur de deux poèmes d'inspiration diverse : la *Ballade faite touchant la grant decepcion des Angloys* (peu après 1449), poème polémique contre les Anglais, et le *Lai de confession*⁴⁷, qui met en scène, sur le modèle de la *danse macabre*, une danse des péchés. La *Ballade* apparaît dans deux recueils du xv^e siècle⁴⁸, où elle figure au milieu de documents relatifs aux campagnes anglaises en Normandie. Or on sait qu'une mise en prose des *Métamorphoses*, commandée par René, fut réalisée précisément par un *clerc normand*⁴⁹ habitant à Angers. Selon nous, c'est à cette mise en prose, dont l'auteur serait alors Regnault, que fait allusion Massac.

Le témoignage de Massac, s'il est véridique, implique qu'il y ait eu quelques échanges entre la cour angevine et l'université d'Angers, supposition assez probable puisque Louis de Beauvau, fidèle serviteur de René, était, en tant que sénéchal d'Anjou, l'un des conservateurs de cette université⁵⁰. L'indice du *clerc normand* auquel réfère la mise en prose anonyme jette un pont entre celle-ci et Robert Regnault, auteur des compilations relatives à la Normandie. Cet indice est néanmoins sujet à caution. En effet, nous ignorons si Robert Regnault a assemblé lui-même ces compilations et s'il est lui-même l'auteur de certains textes historiques qui les composent – les deux manuscrits conservés sont postérieurs à sa mort ; de plus, qu'il ait manifesté un intérêt pour les guerres anglaises en Normandie n'implique pas qu'il ait été lui-même normand. Il faut aussi considérer le laps de temps (plus de quinze ans) qui sépare les deux œuvres avérées de Regnault de la mise en prose.

47. Le *Lai de confession* n'est pas daté par B. Roy, les fichiers de l'IRHT proposent la date de 1440. Les deux textes ont été édités par B. Roy, « Sur deux poèmes [de] Robert Regnaud, grand bedeau de l'Université d'Angers », dans *Le Moyen Français*, t. 44-46 (2000), p. 469-485. À propos de Robert Regnault, voir aussi C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, Paris - Angers, 1878, ainsi que J. Lemoine, « Un mandement de Jean V, duc de Bretagne, en faveur de Robert Blondel et Robert Regnault », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 54 (1893), p. 123-127.

48. En plus du ms. New York, Columbia University Libraries, MS J1 C3813, il faut considérer le ms. Poitiers 294, ignoré par B. Roy mais édité par A. Mazure, « Documents historiques et dissertations », dans *Revue anglo-française*, t. 3 (1835), p. 112-128.

49. Cf. l'épilogue de l'œuvre : *par moy, treshumble clerc, serviteur et subgiet d'icellui tresnoble prince, qui suis natif du pays de Normandie et demourant en sa ville d'Angers, sans autrement me nommer, pour vaine gloire eschiver [...]*, éd. par E. Langlois, « Une rédaction en prose de l'Ovide moralisé », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 62 (1901), p. 251-255, en part. p. 253.

50. G. Bianciotto éd., *Le Roman de Troyle*, 2 vol., Rouen, 1994, vol. 1, p. 339.

1.5. Jean de Beauvau

Jean de Beauvau, évêque d'Angers et chancelier de René d'Anjou, a traduit en 1479, parmi d'autres travaux, la synthèse cosmologique et géographique *Tractatus de figura seu imagine mundi*. Bien que l'original latin, achevé le 18 décembre 1456, ait été composé pour René d'Anjou par le médecin lyonnais Louis de Langle, l'unique exemplaire de la traduction est dédié à Louis XI⁵¹. Nous ignorons si René d'Anjou, qui séjournait à cette date en Provence, a joué un rôle dans la promotion de cette traduction.

1.6. Jasme Oliou

Jasme Oliou, dramaturge natif probablement du nord de la France mais actif à Avignon, a signé, vers 1470, une moralité (la *Moralité d'Argent*, ou *Moralité a VII personatges c'est ascavoir le Messagier, Argent, Bon Advis, l'Homme, Fort Despenseur, Terre, Bien et Mal*), et une ballade (*Faite par moy Jazme Oliou*). Ces textes, joints à des hymnes et cantiques, des farces, une sottie et une chanson dialoguée, sont conservés par un unique témoin manuscrit⁵² portant la trace de modifications élaborées, semble-t-il, à la suite des représentations successives de la *Moralité d'Argent*⁵³. P. Aebischer⁵⁴ considère que la copie est autographe – tant la transcription que les modifications –, et attribue sur cette base à Jasme Oliou une activité d'acteur et de metteur en scène au sein d'une troupe, dans la région d'Avignon. Le lien avec René d'Anjou est assez ténu : il aurait pu assister à une représentation de la *Moralité d'Argent*. L'hypothèse repose sur l'adresse du prologue à une *roiale magesté*, dans laquelle P. Aebischer et

51. Il s'agit du manuscrit BnF, fr. 612 (F. Avril, dans *Splendeur de l'enluminure*, op. cit., p. 234) ; pour l'édition du *Tractatus*, voir E. Hustache, *Une œuvre de vulgarisation géographique au XV^e siècle. Le « De Figura seu imagine mundi » de Louis de Langle. Édition critique et commentaire*, thèse dactyl. de l'École des Chartes, Paris, 1980 ; et Id., « Le monde vu de Lyon en 1456 : La cosmographie de Louis de Langle », dans *Lyon, cité des savants. Actes du 112^e Congrès national des sociétés savantes (Lyon, 1987)*, t. 1, Paris, 1988, p. 9-15.

52. En deux volumes : Firenze, Biblioteca Medicea-Laurenziana, Ashburnham 115 et 116.

53. A. Hindley, « Un drame macabre ? La Mort dans quelques moralités françaises », dans *Actes du XII^e colloque de la Société internationale pour l'étude du théâtre médiéval, Lille, 2-7 juillet 2007*, publiés en ligne (URL : <http://sitm2007.vjf.cnrs.fr/pdf/s17-hindley.pdf>).

54. Jazme Oliou, *La Moralité d'Argent*, éd. par P. Aebischer, « Moralités et farces des mss. Laurenziana, Ashburnham 115 et 116 », dans *Archivum romanicum*, t. 13 (1929), p. 461-501. Sur cet auteur, voir P. Aebischer, « Jazme Oliou, versificateur et auteur dramatique avignonnais [sic] du xv^e siècle », dans *Neuf études sur le théâtre médiéval*, Genève, 1972, p. 36-65, ainsi que G. A. Runnalls, « René d'Anjou et le théâtre », art. cit., p. 157-180, en part. p. 170-171.

G. A. Runnalls reconnaissent René. L'article à paraître de G. Parussa⁵⁵ éclairera peut-être ce point et la nature des liens entre Jasme Oliou et la cour d'Anjou-Provence.

1.7. Fausses attributions

Nos investigations nous permettent aussi de réfuter des attributions avancées dans des études plus anciennes.

Jehan Raphaël, « principal de l'ordre de saint Dominique »⁵⁶, n'a pas, comme l'affirme le vicomte de Villeneuve Bargemont, fait partie du « petit nombre de Provençaux qui, protégés par René, ont cultivé les lettres avec succès ». Cet ecclésiastique est bien l'auteur d'une *Vie de saint Elzéar de Sabran*, mais plus tardive (début du xvi^e siècle) et réalisée pour Pierre de Sabran, seigneur de Baudinard⁵⁷.

Pierre de Hesdin est mentionné par D. Poirion comme l'un des deux écrivains « accrédités » de René d'Anjou, avec Jean du Prier. L'énumération « Pierre de Hesdin, Jean de Perier, Antoine de La Salle » est reprise par D. Boutet et A. Strubel⁵⁸, mais nous ignorons sa source : le seul Pierre de Hesdin dont nous ayons pu retrouver la trace était un huissier à la cour de Charles le Téméraire⁵⁹.

Le poète Tanguy du Chastel, enfin, ne doit pas être confondu avec son oncle homonyme, qui fut sénéchal de Provence jusqu'en 1458 : ce poète, à la différence de son parent, n'a pas été rattaché à la cour d'Anjou-Provence mais à celle de Charles VII ; il fut lieutenant du comte du Maine, Charles d'Anjou, et devint ensuite grand-maître d'hôtel du duc François de Bretagne.

2. Œuvres anonymes

Des œuvres anonymes ont également été rapprochées de la cour d'Anjou-Provence. Leurs liens avec l'espace culturel angevin restent souvent flous. Nous réservons pour la dernière section de l'article le cas des mystères.

55. G. Parussa, « Théâtre provençal en français pour le roi René : la moralité de Jasme Oliou (1470) », dans *Les arts et les lettres en Provence au temps du roi René*, *op. cit.*, sous presse.

56. F. L. de Villeneuve Bargemont, *op. cit.*, t. 3, p. 28. Villeneuve Bargemont a comme source La Croix du Maine (xvi^e s.).

57. J. Cambell éd., *Vies occitanes de saint Auzias et de sainte Dauphine*. Avec trad. française, introd. et notes, Rome, 1963.

58. D. Boutet et A. Strubel, *Littérature, politique et société dans la France du Moyen Âge*, Paris, 1979, p. 225.

59. M. H. Parenty, « L'exposition et les fêtes de la Toison d'Or à Bruges en 1907 et les Archives du Nord et du Pas-de-Calais », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, t. 39 (1908), p. 270-294, en part. p. 272 et 287.

2.1. *L'Abuzé en court*

Satire de la vie curiale dans la veine du *De vita curiali* d'Alain Chartier, cette œuvre anonyme présente une composition atypique, dans le sens où, contrairement au canon du genre, elle n'emprunte aucune référence à la littérature latine classique ni aux humanistes italiens⁶⁰. Son milieu de création divise encore la critique. G. Bianciotto remarque très justement que « le don fait par René à Jean de Bourbon, vers 1480, d'un ms. [de *L'Abuzé en court*] qui contient également la *Danse aux aveugles* »⁶¹, ne suffit pas à attribuer une origine angevine à ce texte⁶². Depuis, une étude que nous avons menée sur le *Débat des sept serviteurs* (début 1471), œuvre inédite⁶³ composée à la cour d'Anjou par Jean du Prier, invite à reconsidérer l'hypothèse d'une création dans le milieu de la cour d'Anjou-Provence. De fait, le débat contient une référence directe au texte de *L'Abuzé*⁶⁴, signe d'une connivence manifeste entre les auteurs des deux textes⁶⁵. Ce constat permet d'avancer de deux ans le *terminus ad quem* de la composition de *L'Abuzé*

60. J. Lemaire, « L'originalité de la traduction du *De curialium miseris* dans la littérature anticuriale française du temps », dans *International Journal of the Classical Tradition*, vol. 2, n° 3 (Winter 1996), p. 360-371.

61. G. Bianciotto, « Passion du livre et des lettres à la cour du roi René », dans *Splendeur de l'enluminure*, op. cit., p. 85-103.

62. Voir également l'introduction de R. Dubuis éd., *L'Abuzé en Court*, Genève, 1973 [TLF, 199], ainsi que N. Coulet, A. Planche et F. Robin, *Le roi René*, op. cit., p. 145.

63. Mise à part l'édition critique réalisée dans le cadre de notre mémoire de licence à l'UCL, en 2007, sous la direction de Tania Van Hemelryck.

64. Deux indices, dans le *Débat des sept serviteurs*, font référence à *L'Abuzé*. L'un, indirectement : v. 1566-1568 *Et soubz promesse estonné je me sens, | Dont abusés | Sont par les cours les servans non rusés* ; l'autre, directement : v. 1455-1462 *Car, des l'eure qu'à servir nous y meismes, | Ung mien amy | Me dist ung mot que pas bien n'entendi | Comme plain dire, | Et cestuy mot valoit autant à dire | En son langaige : | "Brouet de court n'est pas leur heritaige | Pour les servans"* (ms. Paris, BnF, fr. 1670). La formule « Brouet de Court n'est heritaige » est tirée de *L'Abuzé en Court* (p. 15 de l'éd. R. Dubuis : *Veez la comment mon temps perdy ! | Veez la comment on me deboute ! | Veez la comment je m'atendi | Au mot qui par trop cher me couste ! | Si pense bien qui nous escoute | Si aucuns y ont avantaige | Cent s'en plaingnent et, somme toute, | Brouet de Court n'est heritaige*).

65. Dans la formulation de *L'Abuzé*, il s'agit d'un conseil : *Si pense bien qui nous escoute [...]*, et c'est bien comme un conseil que du Prier a reçu la phrase : *Ung mien amy | Me dist ung mot que pas bien n'entendi*. De même, par la formule *En son langaige*, il semble annoncer qu'il opère une citation ; la filiation apparaît clairement. Le rapport entre les deux textes ne se limite pas à ces deux allusions ; en effet, les deux œuvres véhiculent une critique anti-curiale, qu'elles appuient sur l'expérience vécue des serviteurs déçus. La forme les rapproche également : toutes deux font un emploi massif de l'énumération, des jeux de mots, des proverbes, rimes fratrisées, amplifications rhétoriques.

en Court (1471 au lieu de 1473, date proposée par l'éditeur) et surtout de réfuter la thèse d'A. Lecoy de La Marche et de T. de Quatrebarbes selon laquelle René d'Anjou serait l'auteur de *L'Abuzé*. En effet, cette attribution se fondait en grande partie sur un argument biographique qui touchait à des événements que le roi de Sicile avait vécus fin octobre 1471, c'est-à-dire après le nouveau *terminus ad quem*⁶⁶.

2.2. *Pierre de Provence et la belle Maguelonne*

Les origines de ce roman aux multiples récritures n'ont pas encore été cer-
nées avec précision. Plusieurs hypothèses ont été avancées au fil des années :
il fut tour à tour attribué à Rabelais, à Pétrarque, à Bernard de Tréviers,
chanoine de Maguelone, et même rattaché à la cour de Philippe le Bon. La
langue de rédaction du texte fait également débat, car on ignore si le texte
fut initialement composé en provençal, en français ou en italien⁶⁷. Selon
A. Biederman⁶⁸, l'œuvre devrait vraisemblablement être rattachée au règne
de René d'Anjou. En effet, le critique y voit une tentative de légitimation de
la présence de René d'Anjou à Naples, en même temps qu'une célébration
de l'union de la Provence à l'Italie. Le roman aurait alors été composé en
1438, date où René part en expédition pour conquérir les terres italiennes
qu'il a héritées de son frère en 1434. M. Roques⁶⁹ a ensuite proposé de
reculer la date de composition autour de 1430, sur la base d'une probable
influence de *Pierre de Provence* sur le roman de *Paris et Vienne* (1432 ou
1433). Ces deux datations soulignent les liens possibles entre le roman et
la dynastie d'Anjou-Provence, connivence que manifeste, par ailleurs, le
manuscrit Paris, BnF, fr. 1501 (1451-1468) – « la rédaction la plus ancienne
et la plus correcte du roman »⁷⁰ – qui fait précéder le *Livre de Maguelonne*
du *Roman de Troyle* de Louis de Beauvau.

2.3. *Le Miracle de saint Nicolas*

Bien qu'en 1982 O. Jodogne⁷¹ ait noté qu'aucun élément ne permettait de
localiser ce miracle de 1600 vers à dix-huit personnages – l'unique indice

66. Voir T. de Quatrebarbes, *éd. cit.*, t. 4, p. 65 ; et V. Chichmaref, « Notes sur quelques œuvres attribuées au roi René », dans *Romania*, t. 55 (1929), p. 214-250.

67. Pour un aperçu de ces différentes théories, voir l'édition de F. Roudaut, *Pierre de Provence et la belle Maguelonne*, Paris, 2009, p. 22-34 [*Classiques Garnier. Textes de la Renaissance*, 150].

68. A. Biedermann éd., *La belle Maguelonne*, Paris-Halle, 1913.

69. M. Roques, préface au renouvellement de G. Michaut, *L'Histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne*, Paris, 1926, p. v.

70. M. Roques, *ibid.*

71. O. Jodogne éd., *Le Miracle de saint Nicolas et d'ung Juif qui presta cent escus a ung Chrestien*, Genève, 1982 [TLF, 302].

étant que celui-ci a été joué par une confrérie : *Des merites saint Nicolas | prions toute la compaignie | qu'i prennent en gré noz esbatz | et soustenez la confrarie* (v. 1666-1669) –, M.-C. Deprez-Masson⁷² a depuis lors émis l'hypothèse, sur la base d'arguments stylistiques et historiques, d'une rédaction par Jean du Prier, auteur et dramaturge à la cour d'Anjou-Provence. L'hypothèse de la composition du miracle par Jean du Prier à la cour de Lorraine pour René II nous semble recevable, puisque l'on sait maintenant de manière sûre que Jean du Prier a été engagé par René II de Lorraine directement après la mort de René d'Anjou, en 1480⁷³. Comme l'a souligné M.-C. Deprez-Masson, on sait également que le duc de Lorraine a déployé, après la victoire de Nancy (1477), une vaste campagne de promotion basée notamment sur la figure de saint Nicolas, *pere du pays, duc et deffence de Lorraine*⁷⁴, à laquelle Jean du Prier a participé en créant le *Songe du Pastourel*.

2.4. La *Complainte de la Damoiselle*

La *Complainte de la Damoiselle*, lamentation de vingt-six strophes de décasyllabes à rimes plates placée dans la bouche d'une femme autrefois belle, défigurée par la mort, a été dans un premier temps attribuée à René d'Anjou par T. de Quatrebarbes. En effet, la *Complainte* se trouvait calligraphiée sur un tableau qui, dès le xvi^e siècle, a été considéré comme peint de la main du duc. L'image, exposée jadis dans l'église des Célestins d'Avignon, représentait le cadavre d'une femme mangé par les vers, à côté d'un cercueil recouvert d'une toile d'araignée impressionnante⁷⁵. Sous le cercueil figurait le texte de la *Complainte*. Le tableau a aujourd'hui disparu, mais le texte est

72. Jean du Prier, « Poésie et politique. Le *Songe du Pastourel* de Jehan du Prier », éd. par M.-C. Deprez-Masson, dans *Le Moyen Français*, t. 23 (1988), en part. p. 20-21. Ce n'est pas, comme l'affirme l'auteur de l'article, René d'Anjou qui a assisté à une représentation d'un *Miracle de saint Nicolas* en 1478 à Saint-Nicolas-de-Port, mais son petit-fils René II de Lorraine, comme le signale L. Petit de Julleville, puisque René d'Anjou n'a pas quitté la Provence cette année-là. L'analyse de M.-C. Deprez-Masson reste cependant solidement argumentée, notamment par la référence à un *Miracle de saint Nicolas et d'ung Juif* représenté à Nancy, en 1496, en présence de René II de Lorraine, et par le constat de l'utilisation très particulière de la *Farce de Maistre Pathelin* dans l'œuvre, farce qui, selon B. Roy, émane de la cour d'Anjou.

73. C. Brachmann a pu l'établir grâce à une mention comptable des archives de Nancy ; voir « Le *Songe du Pastourel* de Jean du Prier : une chronique allégorisée au service de la mémoire lorraine de la bataille de Nancy (5 janvier 1477) », dans *Hofkultur in Frankreich und Europa im Spätmittelalter*, C. Freigang et J.-C. Schmitt dir., Berlin, 2005, p. 403-430, ici p. 409.

74. *Brève généalogie*, première généalogie des ducs de Lorraine, composée vers 1504-1505, citée par C. Brachmann, *art. cit.*, p. 405.

75. L'image est reproduite par T. de Quatrebarbes, *éd. cit.*, t. 1, p. 150. Pour une présentation générale de l'iconographie funèbre à la cour d'Anjou, voir R.-M. Ferré,

conservé dans deux imprimés, dont un incunable. Dans l'un, il fait office de complément au *Mirouer des pecheurs et pecheresses* ; dans l'autre, au dit *Les Trois Morts et les Trois Vifz*. Curieusement, la complainte a aussi été ajoutée, à la fin du xv^e siècle, à deux manuscrits de dévotion, dont les *Heures de Jacques II de Chastillon*⁷⁶. Selon G. A. Brunelli, le texte de la complainte constitue un abrégé du *Mirouer des dames*.

3. *Les mystères : un cas particulier*

Les représentations théâtrales à la cour d'Anjou ayant fait l'objet d'une étude très complète de G. A. Runnalls et de différents articles, notamment de R.-M. Ferré⁷⁷, nous n'envisagerons pas les représentations, mais la provenance des pièces et les circonstances de leur rédaction, conformément aux objectifs de cet article.

De ce point de vue, les compositions théâtrales de grande envergure constituent un cas à part, car elles posent un problème spécifique, pointé par G. A. Runnalls⁷⁸ : d'une part, les mises en scènes de mystères s'effectuaient souvent à partir d'un texte existant, emprunté parfois à une commune voisine, et d'autre part, chaque représentation requérait une version nouvelle, ou renouvelée, de la pièce. Il y a donc à la fois emprunt et renouvellement. En outre, un grand nombre d'éditions et d'études qui attribuent des textes à la cour d'Anjou se basent sur les mentions des dédicataires, du public et des lieux présentés dans les prologues. Or, comme le rappelle D. Smith⁷⁹,

« Le roi mort : une image édifiante de la mort de soi », dans *Splendeur de l'enluminure, op. cit.*, p. 191-197.

76. Dans un cas, la *Complainte* a été transcrite sur un feuillet de garde (ms. Bologna, Archiginnasio, 89), dans l'autre, elle a été ajoutée sur un bifolio à la fin du manuscrit, par les nouveaux propriétaires de celui-ci (BnF, n. a. lat. 3231, *Heures de Jacques II de Chastillon*). Pour la description de ce ms., voir A. Châtelet, « Complainte d'une demoiselle », dans *Art de l'enluminure*, n° 2 (2002), p. 102-103. Pour l'édition du texte et un aperçu de sa tradition manuscrite et imprimée, voir G. A. Brunelli éd., *Lo specchio delle dame, e altri testi del XV secolo*, Firenze, 1958, p. 67 ; Id., « Jean Castet et le 'Mirouer des dames' », dans *Le Moyen Âge*, t. 62 (1956), p. 93-117, en part. p. 116-117 ; R. Campagnoli, « Un manoscritto della "complainte de la damoiselle" detta di René d'Anjou », dans *Studi Francesi*, anno XX, fasc. III, n° 60 (1976), p. 499-503.

77. R.-M. Ferré, « Culture théâtrale et enluminure à la cour du roi René », dans *Splendeur de l'enluminure, op. cit.*, p. 179-189.

78. G. A. Runnalls, « Towards a typology of medieval French play manuscripts », dans *The Editor and the Text*, P. E. Bennett et G. A. Runnalls dir., Edinburgh, p. 96-113.

79. D. Smith, « Les manuscrits 'de théâtre'. Introduction codicologique à des manuscrits qui n'existent pas », dans *Gazette du livre médiéval*, n° 33 (automne 1998), p. 1-9, ici p. 6.

« ces prologues sont l'élément textuel le plus étroitement dépendant de la situation de la représentation (adresse aux spectateurs, au commanditaire, description du lieu, etc.), et il semble que ce fut un usage établi de les transcrire sur un volume distinct à l'occasion de la représentation ». Sur neuf⁸⁰ mystères auxquels René d'Anjou peut avoir assisté, deux seulement ont été avec certitude composés à sa cour : ce sont deux commandes (le *Mystère du Roy Advenir* et le *Mystère des Actes des Apôtres*). Les textes de trois de ces neuf présentations ont été perdus ou n'ont pas pu être identifiés (il s'agit de trois Passions), il reste donc quatre représentations, pour lesquelles il faut déterminer si elles se sont basées sur des mystères composés spécialement pour la circonstance ou sur un texte préexistant.

3.1. *Mystère de la Résurrection*

La première en date, une mise en scène du *Mystère de la Résurrection*⁸¹, fut organisée par René d'Anjou en mai 1456. Le mystère conservé, anonyme, est généralement considéré comme rédigé à la cour d'Anjou en 1456, à l'occasion de la représentation. Deux indices textuels semblent l'indiquer. D'abord, le prologue de la première journée : *S'ensuit le Mystère de la Résurrection de Nostre Seigneur Jhesucrist et de son Ascension et de la Penthecoste, qui fut fait et joué premiere foiz a Angiers les trois derrains jours de may, l'an que on disoit mil CCCC cinquante et six*. Ensuite, le prologue de la troisième journée, qui a fait dire à G. A. Runnalls que René commanda la composition du mystère⁸² : *Prions pour le noble roy | de Cecille qui pour la foy | soustenir, et vous informer, | a voulu des biens exposer | et bien largement en despendre | pour mieulx instruire et apprendre*. Cependant, deux

80. Aux huit mystères cités par G. A. Runnalls (« René d'Anjou et le théâtre », *art. cit.*), nous ajoutons le *Mystère de la Patience de Job*. Ce chiffre s'élève à douze si on prend en compte la *Passion* et la *Vengeance de Notre-Seigneur*, joués à Metz en 1437 en l'honneur de René, mais probablement en son absence, ainsi que le *Mystère de saint Pierre et saint Paul*, joué à Aix en 1444, alors que René résidait dans ses territoires du Nord (R.-M. Ferré, « Culture théâtrale et enluminure à la cour du roi René », dans *Splendeur de l'enluminure*, *op. cit.*, p. 179-189 ; pour l'itinéraire de René : A. Lecoy de La Marche, *Le roi René*, *op. cit.*, t. 2, p. 447).

81. Voir l'édition de P. Servet, *Le Mystère de la Résurrection. Angers (1456)*, 2 vol., Genève, 1993 [TLF, 435]. Pour les questions d'attribution, voir G. Macon, « Note sur le *Mystère de la Résurrection* attribué à Jean Michel », dans *Bulletin des Bibliophiles*, 1898, p. 329-337 et 386-398 ; G. Paris, « Note sur le *Mystère de la Résurrection* attribué à Jean Michel, par Gustave Macon », dans *Romania*, t. 27 (1898), p. 623-624 ; P. Servet, « Note sur l'attribution à Jean du Prier du *Mystère de la Résurrection d'Angers* », dans *Romania*, t. 112 (1991), p. 187-201 ; Id., « Défense et illustration du *Mystère de la Résurrection d'Angers 1456* », dans « [Actes du colloque] Histoire du théâtre en Anjou du Moyen Âge à nos jours. 1. Du théâtre médiéval aux auteurs contemporains », dans *Revue de la Société d'histoire du théâtre*, t. 43 (1991), p. 16-26.

82. G. A. Runnalls, « René d'Anjou et le théâtre », *art. cit.*, p. 167.

observations incitent à relativiser la conclusion de G. A. Runnalls. D'une part, les prologues du *Mystère* pourraient faire partie des *adicions* ajoutées par Jehan Daveluys⁸³ et Pierre de Hurion lorsqu'ils ont *doublé* la pièce⁸⁴; d'autre part, la formulation du deuxième énoncé, si elle souligne l'initiative de René dans l'organisation matérielle de la représentation du mystère, n'implique pas, nous semble-t-il, qu'il ait joué un rôle dans la commande du texte.

3.2. *Mystère de sainte Barbe*

En juillet 1470, fut joué à Avignon le *Mystère de sainte Barbe*, selon G. A. Runnalls⁸⁵; mais il n'est pas sûr que René ait été présent parmi les spectateurs. Ce mystère fut également joué à Tours en 1473, d'après M. Longtin⁸⁶; René résidait à cette date en Provence. Aucun autre indice que le lieu de la première représentation attestée (Avignon, 1470), ne laisse supposer une création de ce mystère à la cour d'Anjou-Provence, si ce n'est la présence, dans le prologue de la version en deux journées, de précautions oratoires semblables à celles d'autres manuscrits de textes joués dans ce milieu (cf. le *Mystère de la Pacience de Job*, ci-dessous). L'existence de trois versions dramatisées de l'histoire de sainte Barbe durant la seconde moitié du xv^e siècle et le début du xvi^e siècle rend encore plus complexe la question des origines. Il subsiste, en effet, un mystère en cinq journées⁸⁷, un mystère en deux journées et un fragment de rôle d'un mystère en trois journées.

3.3. *Mystère de saint Vincent*

Le *Mystère de saint Vincent* a été considéré⁸⁸, lui aussi, comme une pièce composée à Angers pour y être représentée. Rien n'est moins sûr. Un *Mystère de saint Vincent* fut effectivement joué à Angers, au marché aux bêtes, en 1471 : on conserve une pièce d'archive relative à un litige sur le

83. P. Servet, *éd. cit.*, t. 1, p. 9.

84. Cf. la mention comptable du 26 mai 1456 citée par C. Port, « Documents sur l'histoire du théâtre à Angers et sur le véritable auteur du *Mystère de la Passion* » (Extrait de l'*Inventaire des archives de la ville d'Angers*), dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 22 (1861), p. 69-80, en part. p. 75, reproduite ci-dessus dans le paragraphe 1.1 concernant Pierre de Hurion.

85. G. A. Runnalls, « René d'Anjou et le théâtre », *art. cit.*, p. 170.

86. M. Longtin, « Le *Mystère de sainte Barbe en cinq journées* et sa farce », dans '*Mainte belle œuvre faite*'. *Études sur le théâtre médiéval offertes à Graham A. Runnalls*, D. Hüe, M. Longtin et L. Muir dir., Orléans, 2005, p. 339-354 [*Medievalia*, 54].

87. L'édition par M. Longtin et J. Lemaire est en cours. La 5^e journée contient une farce « des miraculés », où M. Longtin voit une référence possible à la *Farce de maître Pathelin*. Ce mystère en cinq journées est conservé dans un seul manuscrit, daté entre 1515 et 1526 (M. Longtin, *art. cit.*).

88. Par exemple, J. Favier, *Le roi René*, *op. cit.*, p. 334.

financement d'un échafaud. Par ailleurs, nous conservons un seul manuscrit, anonyme, d'un *Mystère de saint Vincent* (BnF, fr. 12538), muni d'une *licencia ludendi*, permission de jouer le mystère dans la ville du Lude, signée par un professeur de droit et chanoine de Saint-Maurice à Angers, en 1476. Le prologue de ce manuscrit s'adresse à un spectateur qui est à la fois comte du Maine, prince et roi. Cela laissa supposer à G. Roussineau⁸⁹ que le manuscrit conservé était une copie du texte de la représentation d'Angers – à laquelle René a assisté – réalisée pour celle du Lude, cinq ans après. Mais le texte joué à Angers était-il une création originale? À nouveau, les éléments qui réfèrent au contexte se situent dans le prologue. De plus, René n'a jamais été comte du Maine. M.-C. Deprez-Masson signale la même anomalie dans le mystère des *Actes des Apôtres*, qui réfère au *feu roy René de Cecille, duc d'Anjou et conte du Maine*⁹⁰.

3.4. *Mystère de la Patience de Job*

Enfin, le *Mystère de la Patience de Job*. Cette pièce anonyme écrite entre 1448 et 1478, conservée dans un seul manuscrit, constitue l'un des mystères le plus souvent imprimés après 1550⁹¹. G. Roussineau «inclin[e] à penser que la *Patience de Job* a été composée en Anjou par un auteur qui vivait dans l'entourage du roi René»⁹². Ce faisant, il reprend une hypothèse partagée par F. Robin et G. Bianciotto⁹³, fondée sur la localisation de la langue du texte. A. Meiller, l'éditeur du mystère⁹⁴, situe, en effet, celle-ci soit dans

89. G. Roussineau, «La représentation du *Mystère de saint Vincent* joué à Angers en 1471», dans *Revue d'histoire du théâtre*, t. 43 (1991), p. 27-42. D'après G. Roussineau, ce mystère représente le seul spectacle théâtral du Moyen Âge ayant pour thème le martyr de saint Vincent. Ce spécialiste considère que l'hypothétique représentation du mystère en 1422, mentionnée par P. de Julleville, est trop peu documentée pour être prise en compte. Il note également que l'unique manuscrit conservé présente un aspect assez proche du manuscrit du *Mystère du roi Advenir* (BnF, fr. 1042). De plus, comme le *Mystère de la Résurrection*, il conserve dans les marges des didascalies très nombreuses, pas toutes de la main des copistes, en général en français, quelques-unes en latin.

90. Ms. Paris, BnF, fr. 1528, f. 1r, prologue. Simon Gréban, *Le Mystère des Actes des Apôtres*, CNRS-LaMOP (UMR 8589) [en ligne: <http://eserve.org.uk/anr/>]. Voir Jean du Prier, «*Le Songe du Pastourel* de Jehan du Prier. Poésie et politique», M.-C. Deprez-Masson éd., dans *Le Moyen Français*, t. 23 (1988).

91. G. A. Runnalls, *Les mystères français imprimés*, Paris, 1999, p. 94-97.

92. G. Roussineau, *art. cit.*, p. 30-31.

93. «C'est sans doute aussi dans l'entourage de René qu'il faut chercher l'auteur du *Mystère de la Patience de Job*» (F. Robin, *La cour d'Anjou-Provence*, *op. cit.*, p. 39, note 120), formulation reprise par G. Bianciotto (éd. cit. du *Roman de Troie*, t. 1, p. 340).

94. A. Meiller éd., *La Patience de Job : mystère anonyme du XV^e siècle (ms. fr. 1774)*, Paris, 1971.

le Centre-Ouest (Anjou, Touraine) soit dans le Sud-Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge). G. Roussineau étaye cette proposition avec un nouvel indice : les précautions oratoires du prologue, destinées à protéger l'auteur contre la critique du clergé. En effet, si celles-ci ne sont pas rares dans les mystères, la demande d'un acte écrit (*instrument*) servant de garantie se retrouve presque uniquement, selon G. Roussineau, dans des mystères joués à Angers dans la seconde moitié du xv^e siècle⁹⁵. Cependant, il s'agit ici encore de notations figurant dans des prologues.

Perspectives

Cette présentation laisse entrevoir le travail en cours de la recherche littéraire, ainsi que les zones d'ombres qui subsistent. Les six auteurs envisagés ci-dessus et les quelques œuvres anonymes pourraient s'ajouter aux vingt-cinq œuvres avérées pour témoigner d'une vie littéraire vigoureuse dans les domaines d'Anjou-Provence. Ce panorama demande à être confronté à celui de la production en latin – qui forme, d'après nos relevés, un corpus substantiel, dont le volume équivaut à la moitié des œuvres avérées en français –, aux textes écrits en provençal et en italien. Seulement alors se dégagera le vrai visage, cosmopolite, de la vie littéraire dans les domaines de René d'Anjou.

Hélène HAUG,

FNRS, Université catholique de Louvain

95. *Mystère de la Résurrection, Mystère de saint Vincent, Mystère de la Patience de Job, Mystère de sainte Barbe* en deux journées. (G. Roussineau, *art. cit.*, p. 30-31).